

SECRETARIAT NATIONAL A LA RENOVATION



Paris, le 7 novembre 2011

Madame Martine AUBRY
Première Secrétaire
PARTI SOCIALISTE
10, rue de Solférino
75333 PARIS cedex 07

Madame la Première Secrétaire,

Dans le processus de Rénovation que nous avons engagé sous ton impulsion, nous avons imaginé des règles nouvelles destinées à éviter que le Parti Socialiste ne se fige dans une image d'une représentation parlementaire excessivement monopolisée par des élus sexagénaires et masculins.

La préparation des élections législatives que tu conduis me donne l'occasion de te féliciter d'avoir tenu bon sur les règles relatives au non cumul d'un futur mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale en contraignant les candidats à s'engager par écrit à abandonner leurs fonctions exécutives locales. J'ai également remercié François Hollande, d'avoir repris à son compte cet engagement dans l'entre-deux tours des primaires. J'ai apprécié qu'une telle lettre d'engagement signée des candidats à la députation soit même devenue dans la procédure d'investiture une condition *sine qua non* de la recevabilité du dépôt de leurs candidatures.

Pourtant, cette règle que nous avons imaginée dans la Convention de la Rénovation que j'ai eu l'honneur de présider est encore insuffisante au regard de l'exigence de renouvellement de notre personnel politique, de la féminisation encore retardataire et de l'introduction à l'Assemblée nationale de la diversité des parcours.

Depuis, tous les candidats à la primaire ont porté l'idée du renouvellement et de la diversité des candidats aux élections afin de moderniser urgemment la vie politique de notre pays.

Dans la fonction publique, comme dans les entreprises, le législateur a édicté une série de règles qui définissent une limite d'âge au-delà de laquelle la société préconise la retraite.

Je crois qu'il serait utile aujourd'hui que notre parti décide pour lui-même une telle limite d'âge lors des toutes prochaines investitures pour les élections législatives de 2012 afin de faire émerger de nouvelles générations et de nouvelles têtes, de préférence féminines et aux différentes couleurs de la France.

../...

Est-il acceptable que des députés socialistes ayant accompli parfois leur 7e ou 8e mandat, élus depuis 1978 ou 1981, atteignant l'âge respectable de 68, 69, 70, 71, 72 ou 73 ans, déclarent vouloir se représenter dans une période où le monde ne vit plus sur les mêmes règles qu'il y a ne serait-ce que 10 ans. Ceux-là n'empêchent-ils pas la jeunesse, l'une des principales victimes de la crise ou les femmes qui sont en nombre indigent à l'Assemblée nationale d'améliorer leur représentation parlementaire ?

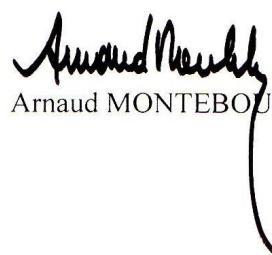
Je te propose donc de demander au Bureau National de demain, mardi 8 novembre 2011, de fixer l'âge limite à l'investiture à 67 ans révolus.

Je constate d'ailleurs que certains de nos camarades député(e)s ont décidé par eux-mêmes de ne pas se représenter aux suffrages des électeurs afin de laisser la place à des femmes, à des jeunes ou à des Français issus de l'immigration.

Ils sont l'avant-garde, nous avons le devoir d'accompagner le mouvement qu'ils ont d'eux mêmes initié.

J'ai bien sûr pris le soin d'avertir notre candidat François Hollande de la présente initiative, que je prends en ma qualité de Secrétaire National à la Rénovation.

Amitié fidèlement socialiste.


Arnaud MONTEBOURG